



Assemblée générale

Distr. générale
2005
Français seulement

Soixantième session

Point 62 de l'ordre du jour provisoire*

La crise mondiale de la sécurité routière

La crise mondiale de la sécurité routière : application de la résolution 58/289 de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Remplacer le paragraphe 4 par le texte suivant :

« 4. En 2004, l'OMS a consacré la Journée mondiale de la santé (7 avril) à la question de la sécurité routière. Des manifestations marquant cette journée, organisées par des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes des Nations Unies, des donateurs et des organismes privés, se sont tenues dans plus de 130 pays. Elles ont porté sur les moyens de s'attaquer au problème de la sécurité routière et, plus précisément, visaient à : sensibiliser davantage l'opinion, inciter à l'adoption de nouvelles lois; susciter la création d'organismes chargés de la sécurité routière; et promouvoir de nouvelles recherches sur la question. De nombreuses organisations menant périodiquement des activités pour améliorer la sécurité routière les ont fait coïncider avec la Journée mondiale de la santé afin d'en maximiser l'impact. Ainsi, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a fait de la semaine où tombait la Journée mondiale de la santé de 2004 sa quatrième semaine de la sécurité routière et organisé une campagne de lutte contre les comportements agressifs au volant; la Commission européenne a organisé, à Dublin, la première cérémonie de signature de la Charte européenne de la sécurité routière, laquelle tend à associer la société civile à la réalisation de l'objectif que s'est fixé l'Union européenne de diminuer de moitié, d'ici à 2010, le nombre des décès dus aux accidents de la route. »

* A/60/150.

